



Grand Prix du SNPH - Nouvelle Formule -

18 et 19 Mai 2019

SPORT NAUTIQUE ET PLAISANCE DU HAVRE

AVIS DE COURSE

1. ORGANISATION

Le Grand Prix du SNPH est organisé par le SPORT NAUTIQUE ET PLAISANCE DU HAVRE (SNPH)

2. REGLES

La régate du Grand Prix du SNPH sera régie par :

- 2.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2017-2020
- 2.2 les règles des course OSIRIS Habitables pour les croiseurs engagés dans les flottes OSIRIS et pour la flotte "L"
- 2.3 les règles de la jauge IRC pour les croiseurs engagés dans la flotte IRC
- 2.4 Les règles des classes monotypes
- 2.5 Pes règlement du Championnat Manche Est Equipages IRC-UNCL 2019 et de Championnat de Baie de Seine et par les instructions de courses disponibles à l'inscription.

3. PUBLICITE

- 3.1 Les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- 3.2 Les organisateurs se réservent les droits relatifs aux photos, films ou vidéos qui seraient pris durant l'épreuve.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTIONS

4.1 L'épreuve est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale.

L'épreuve est ouverte aux croiseurs disposant d'un certificat IRC ou OSIRIS Habitable à jour 2019. Groupe net : 10 minimum.

Les Sport Boats classe "L" devront respecter leurs règles de classes respectives.

4.2 Répartition des flottes :

La répartition pourra, sous toutes réserves, être la suivante :

Jauge IRC :

- Flotte IRC 1 : Rating supérieur ou égal à 1.010
- Flotte IRC 2 : Rating inférieur à 1.010.

Jauge OSIRIS :

- Flotte Osiris 1 : groupe net de 10 à 19.9
- Flotte Osiris 2 : groupe net supérieur ou égal à 20

Note : le nombre d'inscrits par flotte de bateaux déterminera la répartition des concurrents.

Sport Boats :

- Une seule flotte sera constituée.

4.3 Sécurité :

Les croiseurs IRC et OSIRIS ainsi que les Sport Boats devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière (-6 milles d'un abri).

4.4 Equipage :

Chaque bateau (IRC-OSIRIS-Sport Boat) devra obligatoirement avoir une équipage composé d'au moins 2 personnes. Modification IRC règle 22.4.2 : Le nombre maximum d'équipiers présents à bord est indiqué dans le tableau ci-dessous. Il n'y a pas de limite de poids.

Nombre d'équipiers imprimé sur le certificat	Équipage autorisé
Jusqu'à 10	Le nombre d'équipiers du certificat plus 1
11 et plus	Le nombre d'équipiers du certificat plus 2

L'équipage de chaque bateau doit être conforme aux règles de classe ou de jauge IRC.

5. INSCRIPTIONS

5.1 Les inscriptions peuvent se faire au SNPH pendant les heures d'ouverture du secrétariat ou bien en ligne sur la page dédiée à l'épreuve sur www.snph.org.

5.2 L'organisation de la régate pourra prendre la décision d'annuler la compétition si moins de 25 bateaux sont inscrits à la date du 07 Mai 2019.

- 5.3 Confirmation des inscriptions au SNPH le samedi 18 Mai de 9h à 12h.
Pour toute confirmation, il faudra présenter :
- les Licences 2019 FFV des concurrents
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition ainsi qu'un autorisation parentale pour les mineurs.
- la carte d'identité OSIRIS habitables ou du certificat IRC pour les croiseurs

6. DROITS A PAYER

Jusqu'au mardi 30 Avril inclus, les droits à payer pour chaque bateau (quelque soit la flotte) inscrit est de 80€. Une majoration de 20€ sera appliquée à chaque inscription faite après cette date (100€/bateau.)

7. PROGRAMME

- 7.1: Parcours:

2 ronds:
Rond A:Voiliers croiseurs Osiris Habitable et IRC
Rond B:Sports boat

Des parcours bananes, banana-côtiers ou côtiers seront donnés en fonction des flottes et des circonstances.
Des départs séparés et parcours différents pourront être donnés selon la répartition des flottes IRC/OSIRIS et du nombre d'inscrits par flotte.

- 7.2 Horaires:

*Vendredi 17 Mai: 12h00-16h00: grutage et mise à l'eau des sports boat.

*Samedi 18 Mai:

- 12h30 briefing
- 14h00: 1er signal d'avertissement.
- A partir de 19h30, soirée Barbecue sur la terrasse du SNPH

*Dimanche 19 Mai :

- 9h00 briefing
- 10h00 1er signal d'avertissement
- 18h30 remise des prix.

- 7.3 Jauge:

Chaque Croiseur devra présenter un certificat de jauge Osiris Habitables ou IRC valide 2019. Le comité de course se réserve le droit de vérifier sa conformité de jauge et le respect des règles de sécurité.

8. INSTRUCTIONS DE COURSE-PARCOURS

les instructions et les annexes éventuelles et les parcours côtiers possibles seront remis à la confirmation des inscriptions le samedi 18 Mai de 9h à 12h.

Les bateaux extérieurs au port du Havre et ne pouvant être présents à la confirmation des inscriptions et au briefing de 12h30 le samedi 18 Mai devront signaler leur présence et leur intention de courir en se présentant au bateau comité et en le contactant par VHF(canal 77).Ces bateaux devront obligatoirement avoir remis au SNPH leur fiche d'inscription et réglés les droits d'inscription avant la mise à disposition.

Ces voiliers recevront par emails les instructions de course le vendredi 17 Mai au soir, les annexes éventuelles leur seront données sur la zone de départ.

9. CLASSEMENT

9.1: L'épreuve est validée si au moins une course est courue et validée.

Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait selon le système :

- Temps sur temps pour la jauge IRC.
- Temps sur temps sans application du CVL pour la jauge Osiris Habitable.
- Le système de points « à minima » s'appliquera.

Les classements généraux seront établis au cumul des points attribués à chaque bateau dans les courses validées:

Pour les Sports Boat: 1 manche pourra être retirée pour 5 courses courues et validées , 2 manches pour 9 courses courues et validées.

Pour croiseurs IRC et OSIRIS: 1 manche pourra être retirée pour 4 courses courues et validées.

9.2 : Trois classements généraux seront établis : flotte IRC, flotte OSIRIS 1 et 2, et flotte SPORTS BOAT.

Selon le nombre de bateaux IRC et OSIRIS engagés à l'issue des inscriptions, l'organisation se réserve le droit d'établir plusieurs groupes de classement.

Le Grand Prix SNPH comptant pour le championnat Manche Est Équipages IRC-UNCL, un sous classement sera effectué et communiqué à l'UNCL en conformité aux règles de classement de l'UNCL.

Le Grand Prix SNPH comptant pour le championnat de Baie de Seine, un sous classement sera effectué en conformité aux règles de classement du Championnat de Baie de Seine.

Flotte sports boat: pour chaque classe monotype représentée par au moins 7 bateaux, un classement sera extrait du classement général.

9.3: Le Grand Prix SNPH fait partie intégrante:

- * Du Championnat Manche Est Équipages IRC-UNCL 2019.
- Du Championnat de Baie de Seine.

10. GRUTAGE ET GRATUITE PORTUAIRE

Grutage au tarif de 30 euros le mouvement avec la potence le vendredi 1 juin de 12h à 16 h sur réservation uniquement ,réservation à effectuer au SNPH avant le samedi 11 mai et gratuité portuaire de 7 nuits(à répartir avant, pendant ou après l'épreuve) pour les voiliers extérieurs arrivant par la mer et de 3 nuits pour les voiliers arrivant sur remorque (parking remorque gratuit)

Réservation avant le 11 Mai: snph@snph.org

11. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. La décision de participer ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès dans le cadre de la régate avant, pendant qu'après la régate.

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Sport Nautique et Plaisance du Havre
Quai Eric Tabarly
76600 LE HAVRE
<http://www.snph.org>
snph@snph.org
02 35 21 01 41

